



Commune de **B E R T R A N G E**

## AVIS AU PUBLIC

Contact : *Nadine SCHMIT*  
26 312 334

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté portant le n° **3/2021/0309/145** du **9 décembre 2021** du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, à savoir

la société **POST Luxembourg** a obtenu l'autorisation pour la modification d'un émetteur d'ondes électromagnétiques à Bertrange, Centre Equestre Bouferterhaff.

Aux termes de l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 un recours contre l'arrêté d'autorisation susmentionné est ouvert à tous les intéressés devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision. L'appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou au tableau du tribunal d'arrondissement à Diekirch.

Bertrange, le 17 décembre 2021



Frank COLABIANCHI  
Bourgmestre

Georges FRANCK  
Secrétaire

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné, Bourgmestre de la commune de Bertrange, certifie que l'avis ci-dessus a été publié et affiché à partir de ce jour.

Bertrange, le 17 décembre 2021



Frank COLABIANCHI  
Bourgmestre

Georges FRANCK  
Secrétaire